

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2005 - Convocation du 18/01/2005
Compte rendu affiché le : 04/02/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.
MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mle
VEYRIER; Mme PERRIN; M. GONDELAUD; M. FORGET; M.
MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG

Absents représentés :

Mme BERRA (pouvoir à Mme PERRIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mme
GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme
GLATARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme DESVIGNES (pouvoir à
M. AUROY); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M.
BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés :

M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

**Objet : Tarifs Service Animation
Année 2005**

Madame la conseillère déléguée explique que le service animation propose régulièrement des activités dont les tarifs sont à réviser.

Aussi, elle propose au Conseil Municipal d'accepter la grille suivante :

- Animations sur la commune :

- * tournois sportifs/ludiques : 3 €
- * sorties 1/2 journée (sur la commune) : 2,40 €

- Sorties culturelles et sportives en extérieur :

- * sorties 1/2 journée + transport minibus : 4 €
- * sorties journée : 8 €

- Echanges interculturels/à l'étranger :

- * 60 € + 40 % sur le coût de transport (autocar, train, avion, bateau)

- Sorties/séjours "sports d'hiver" :

- * 1 journée de ski (forfait skis, repas, location matériel, transport) : 25 €
- * week-end ski (forfait skis, pension complète, location matériel, transport) : 60 €
- * semaine au ski (forfait skis, pension complète, location matériel, transport) : 150 € + 40 % du coût de transport (train uniquement).

- Mini camps

- * week-end (activités, pension complète) : 40 €
- * la semaine (activités, pension complète) : 100 € + 40 % du coût de transport (train uniquement)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame la conseillère déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU le budget communal,
- VU la proposition tarifaire concernant les services proposés par la commune dans le domaine de l'animation,
- ADOPTE les tarifs ci-dessus,
- DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 janvier 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 14/02/2005
Publication ou affichage du 14/02/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*